

Accident de Brétigny : proposition d'un cadre amiable d'indemnisation aux victimes

Comme dans tous les accidents collectifs, une instance de coordination réfléchit à une convention d'indemnisation des victimes et familles de victimes qui organise et encadre l'indemnisation amiable. Cette indemnisation, totalement déconnectée de toute question de responsabilité pénale, ne ferme aucune voie de droit à la victime, qui pourra toujours se constituer partie civile.

Pour l'accident de Brétigny, cette convention travaillée depuis août 2013, a été signée le 28 septembre, en présence notamment des ministères de la justice, des transports, ainsi que l'INAVEM, toujours soucieux de garantir un traitement égalitaire à toutes les victimes.

La convention prévoit des garanties en termes d'expertises et de propositions d'indemnisation individualisée en fonction de la situation de chaque victime.

L'INAVEM est la fédération d'associations de professionnels de la prise en charge globale des victimes (1 150 intervenants, dont 725 salariés) et un lieu de réflexion pluridisciplinaire sur le droit et l'aide aux victimes. C'est une présence sur tout le territoire français : réseau de 140 structures d'aide aux victimes et 760 lieux d'accueil conventionnés par la Justice et financés par l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les services de police-gendarmerie, justice, santé et services sociaux.

Ecoute, information sur les droits, accompagnement psychologique et social, dans l'immédiateté et dans la durée, de manière gratuite et confidentielle, bénéficient à toutes les victimes de la délinquance (atteintes à la personne et aux biens), accidents de la circulation, catastrophes et accidents collectifs... Les actions sont conduites dans un esprit de médiation, de résolution équilibrée du conflit et d'une justice restaurative des personnes, comme du lien social : juste équilibre entre les droits de la victime et de l'auteur par l'échange entre les parties.

Pour accéder à une écoute et une aide de proximité : le numéro national d'aide aux victimes, 08VICTIMES : 08 842 846 37, et le site Internet www.inavem.org - <http://www.facebook.com/08VICTIMES.INAVEM> <http://twitter.com/08VICTIMES>